



Contrat de relance et de transition écologique

Préambule

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise engendrée par la Covid-19. Un plan de soutien par le biais de l'instauration du chômage partiel, du report du paiement des loyers et des factures, des aides destinées aux très petites entreprises et indépendants a donné une réponse immédiate et forte pour amortir les premiers effets de cette crise sans précédent.

Afin d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan "France Relance" ayant pour objectif la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise ayant pour objectif de bâtir la France de 2030. Le plan de relance doit permettre à la France, comme à l'Europe, de confirmer sa robustesse et son attractivité internationale.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise.

Le Département en tant que responsable de la solidarité et de la cohésion des territoires, personne publique associée dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU, PLH...), est tout à la fois un acteur direct de l'aménagement du territoire (routes départementales, ports départementaux, milieux naturels, véloroutes, chemins verts, équipements publics départementaux...) et un cofinanceur majeur en soutien des maîtres d'ouvrage locaux.

Parce que son rôle en matière d'aménagement durable demeure de premier plan, le Département, en appui à l'État, entend mobiliser pleinement les territoires dans le cadre du plan France Relance. Il s'engage

également à adapter ses dispositifs, autant que faire se peut, de sorte à les articuler avec les aides de l'État et faire ainsi véritablement un effet levier.

Le plan de relance s'articule autour de trois priorités :

Écologie

30 milliards de l'enveloppe globale seront consacrés à quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie. Les investissements permettront à la France de se développer en adoptant une croissance durable et juste.

Compétitivité

Le plan de relance vise à accompagner plus fortement encore dans leurs projets, nos industries, et particulièrement les PME et ETI, premiers relais de l'emploi sur les territoires pour renforcer notre indépendance économique. 25 milliards seront ainsi consacrés pour permettre une reprise durable de l'activité des TPE et PME qui représentent $\frac{1}{3}$ de l'activité économique des entreprises françaises.

Cohésion

Comme pour l'ensemble des pays en temps de crise, le grand défi auquel il faudra faire face dans les prochains mois sera d'éviter une hausse des inégalités en France. La relance sera solidaire, elle bénéficiera à tous les Français et impliquera une solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 portant sur les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) mobilise les services déconcentrés de l'État sur l'élaboration par les territoires de ces CRTE.

Le présent contrat de relance est conclu entre l'État, représenté par Philippe COURT, préfet du Calvados, le Département du Calvados représenté par Jean-Léonce DUPONT, Président et la CDC de Seules Terre et Mer, représentée par Thierry OZENNE, président.

Il exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi du Calvados et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi mobiliser les financements publics.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions d'application du plan de relance.

Dans la limite des crédits budgétaires alloués pour le Calvados, l'Etat et le Département soutiendront l'EPCI et les communes membres aux fins d'obtenir les financements au profit des opérations mentionnées dans le présent contrat.

Le Département apportera son concours au travers de financements dédiés à sa politique territoriale (aide aux petites communes, contrats départementaux de territoires, enveloppes thématiques pour les traverses d'agglomération, la GEMAPI, la préservation du patrimoine...) et de son offre d'ingénierie territoriale (réseau Calvados Ingénierie, agence technique départementale IngéEAU, agence départementale Calvados Attractivité...).

Tout au long du CRTE, l'Etat et le Département du Calvados s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par le territoire de Seules Terre et Mer dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics

Aménagement du territoire et urbanisme : les enjeux dans le Bessin

Le Bessin est un bassin de vie structuré autour d'un véritable projet d'aménagement durable du territoire, partagé par trois intercommunalités (*Seules Terre et Mer, Bayeux Intercom et Isigny Omaha Intercom*) et formalisé dans le schéma de cohérence territorial (SCOT) du Bessin approuvé le 20 décembre 2018, ainsi que dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) du Bessin approuvé le 10 décembre 2020.

Les objectifs à horizon 2030 du SCOT et du PCAET sont multiples et touchent à l'ensemble des enjeux de l'urbanisme et de la transition écologique, dans leurs définitions les plus larges.

Aujourd'hui les intercommunalités du Bessin ont la responsabilité d'organiser leurs différentes politiques publiques (*urbanisme, transport, développement économique, logement, gestion des réseaux...*) en tenant compte des objectifs du SCOT Bessin et du PCAET du Bessin, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

Le projet d'aménagement durable du Bessin, formalisé dans le SCOT et le PCAET du Bessin est articulé autour de 4 principaux axes :

1. Organiser et adapter le développement du territoire, pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique.

- **Limiter le développement des zones littorales**, soumises à la loi littoral, mais également aux risques d'érosion du trait de côte et de submersion marine.
- **Développer prioritairement les communes les plus équipées en services et en commerces de proximité**, afin qu'elles rayonnent le plus possibles et que cette offre locale de qualité de vie profite également à l'ensemble des communes voisines plus rurales, dans un principe de « juste proximité ».
- **Contraindre le développement de l'offre commerciale dite périphérique**, en particulier celle de plus de 300m² de surface de vente, pour préserver les centres villes et les centres bourgs du Bessin.
- **Ajuster les projets de zones d'activités aux besoins réels du territoire et les localiser prioritairement dans les secteurs déjà aménagés** pour éviter l'étalement urbain (*100ha maximum, dont 77ha en extension, si besoin avéré*).
- **Aménager le territoire en tenant compte des enjeux liés aux mobilités actives et partagées**, en particulier le vélo, la marche à pied et le co-voiturage, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la santé des habitants du Bessin.

2. Protéger les ressources naturelles locales

- **Tendre progressivement vers le ZAN (zéro artificialisation nette) en diminuant de 50% la consommation d'espace agricole et naturel d'ici 2030** et en limitant les projets d'extension des communes (3600 logements et 653ha de nouvelles zones constructibles supplémentaires maximum dans le Bessin d'ici 2030), pour garantir notamment des capacités de productions alimentaires locales suffisantes à long terme.
- **Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à la capacité réelle des réseaux, en particulier au regard de la quantité et de la qualité d'eau potable disponible.**
- **Faciliter la perméabilité des sols et lutter contre le ruissellement**, notamment dans les centres villes et centres bourgs, mais également en milieu rural, afin de renouveler les réserves d'eau souterraine et d'éviter le lessivage des sols.
- **Limiter ou ne pas autoriser l'urbanisation au sein des espaces de nature les plus fragiles, les plus utiles localement et les plus emblématiques (trame verte et bleue...)**
- **Diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) et réduire les émissions de polluants atmosphériques (dioxyde de soufre, oxyde d'azote, particules fines...),** pour préserver la qualité de l'air.

3. Réduire l'impact carbone et énergétique du développement sur la cadre de vie

- Diminuer de 20% la consommation énergétique finale
- **Augmenter de 55% le stockage carbone (sols, espaces boisés, architectures...)**

4. Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici 2030

- **Passer à 32% d'énergies renouvelables** dans le Bessin, en priorité l'énergie solaire publique et privée, mais également la méthanisation.

Par ailleurs, les trois intercommunalités du Bessin, mutualisent depuis près de 20 ans un certain nombre de missions liées à l'urbanisme et à l'aménagement durable du territoire, dans le cadre du syndicat mixte Bessin Urbanisme dont elles sont membres.

Depuis 2008, le syndicat mixte accompagne les communes et les intercommunalités du Bessin dans la mise en œuvre des dispositions du SCOT Bessin, notamment la déclinaison dans les documents d'urbanisme des règles de densité de logements visant à économiser l'espace agricole, les ratios de logements attendus, les principes de diversification de l'offre résidentielle et les dispositions visant à augmenter la qualité de l'urbanisme.

En 2009, Bessin Urbanisme initie les premières actions pédagogiques dans le Bessin en faveur d'un urbanisme plus durable et intercommunal, avec notamment la création d'un cycle de formation à destination des élus du Bessin appelé « urbanisme et développement durable » mêlant visites de terrain, ateliers thématiques, interventions de professionnels et témoignages d'élus locaux.

En 2011, Bessin Urbanisme propose et accompagne l'élaboration de « chartes de territoires intercommunales », afin de préparer l'élaboration des futurs PLU intercommunaux dans le Bessin, notamment sur la base de démarches d'appréciation participative du territoire menées avec les conseils municipaux volontaires.

En 2015, le syndicat mixte crée un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des 123 communes du Bessin.

En 2018, Bessin Urbanisme entame une réflexion sur l'exercice de la compétence GEMAPI et initie le projet de création d'un service commun GEMAPI mutualisé à l'échelle du Bessin.

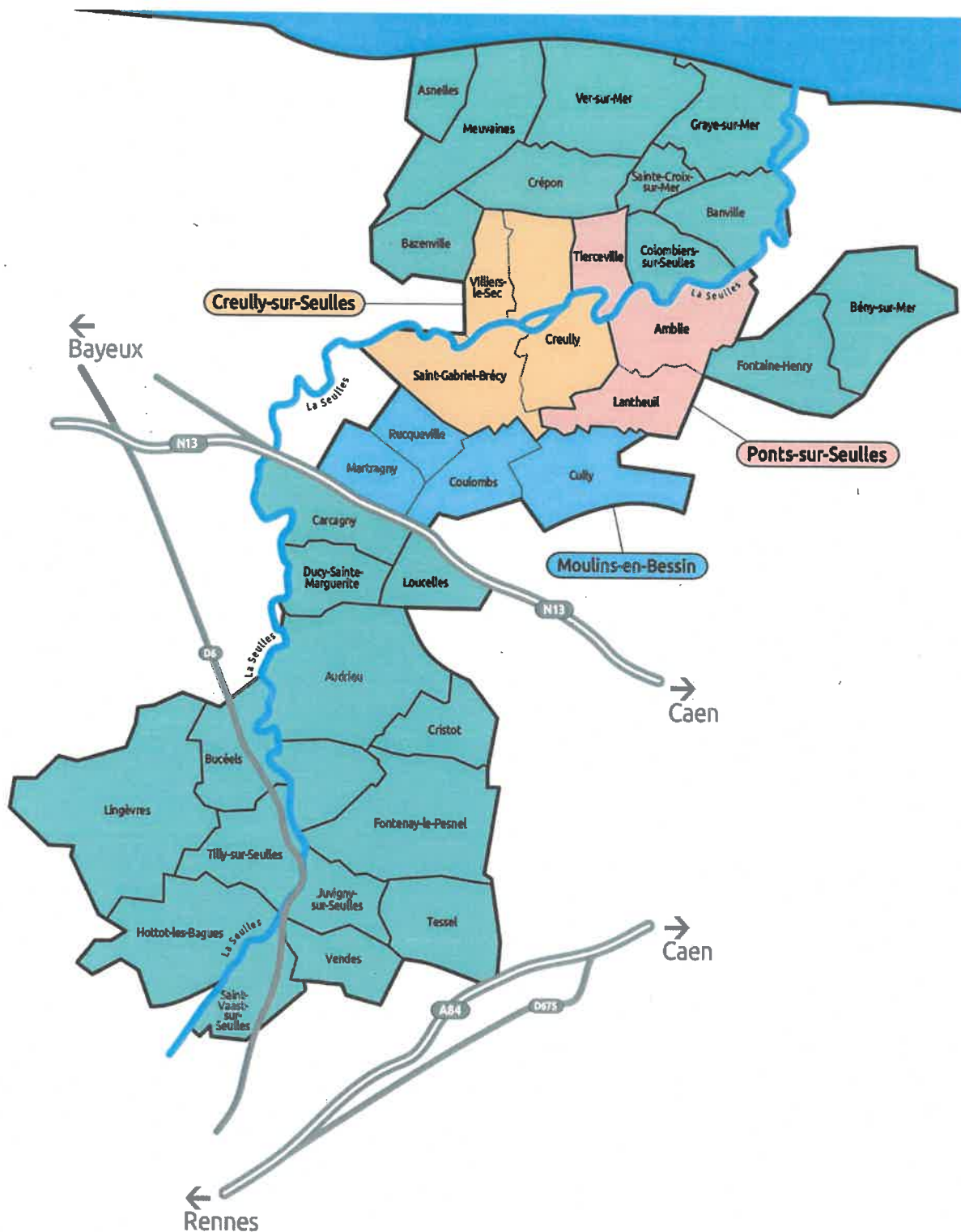
En 2019, le syndicat mixte créé en observatoire territorial du Bessin, dans le cadre du suivi du SCOT Bessin, avec l'agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME).

En 2021, Bessin Urbanisme poursuit la dynamique de mutualisation en cours et engage un certain nombre d'actions pour le compte des 3 intercommunalités du territoire, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET du Bessin :

- La création d'une plateforme mutualisée de dépôt et d'instruction dématérialisés des autorisations d'urbanisme, pour les 123 communes du Bessin
- La modification du SCOT Bessin, afin d'ajuster à l'échelle du Bessin les modalités d'application de la loi Littoral
- L'élaboration d'un programme alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du Bessin
- La mise en place d'outils de mesure de la qualité de l'air avec ATMO Normandie
- L'animation du dispositif « Familles en transition » avec le CPIE de la vallée de l'Orne et familles rurales
- La mise en place de la démarche « Notre littoral pour demain » avec la région Normandie et l'agence de l'eau Seine Normandie
- La création d'un support de médiation territoriale sous forme d'une maquette interactive du Bessin, avec l'agence Normande du développement durable (ANDD) et l'IUT d'Alençon.

Présentation du territoire de Seules Terre et Mer

La communauté de communes Seules Terre et Mer a été créée le 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des intercommunalités de Bessin Seules et Mer, Orival et Val de Seules. Comprenant 28 communes et 17 138 habitants, elle est située aux portes du Bessin et bénéficie d'une position privilégiée entre Bayeux et Caen.



Son positionnement permet à Seules Terre et Mer d'enregistrer un développement démographique important, avec une augmentation de la population de +1,3 % par an au cours des 35 dernières années.

Si cette évolution peut être vue comme une force, elle est aussi un danger. En effet de nombreux habitants de Seules Terre et Mer font vivre économiquement les territoires voisins (76% des déplacements domicile - travail se font vers l'extérieur du territoire). Il y a donc un risque de voir les communes de Seules Terre et Mer devenir des « communes dortoirs ».

Pour accueillir au mieux ces nouveaux habitants, la communauté de communes et les communes se doivent de proposer les services et le cadre de vie recherchés. Au niveau intercommunal cela se traduit notamment dans trois domaines :

- Le scolaire : le territoire de la communauté de communes est doté de 10 établissements scolaires. Certains sont neufs (Tilly sur Seulles), d'autres plus anciens et des travaux de rénovation énergétique doivent être entrepris (Creully sur Seulles). Ces bâtiments s'accompagnent de service de garderie, de restauration et d'activité extrascolaire.
- La santé : Tilly sur Seulles et Creully sur Seulles ayant été placées en zone d'implantation prioritaire, Seulles Terre et Mer porte la construction de deux pôles de santé libéraux et ambulatoires. Le premier ouvert en avril 2021 et le second en phase de projet permettront aux habitants de bénéficier d'une offre de soins diversifiée et locale.
- L'aménagement du territoire : Seulles Terre et Mer s'engagera prochainement dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et par délibération du 17 septembre 2020 s'est engagé dans une opération de revitalisation de territoire multi-sites (Creully sur Seulles et Tilly sur Seulles).

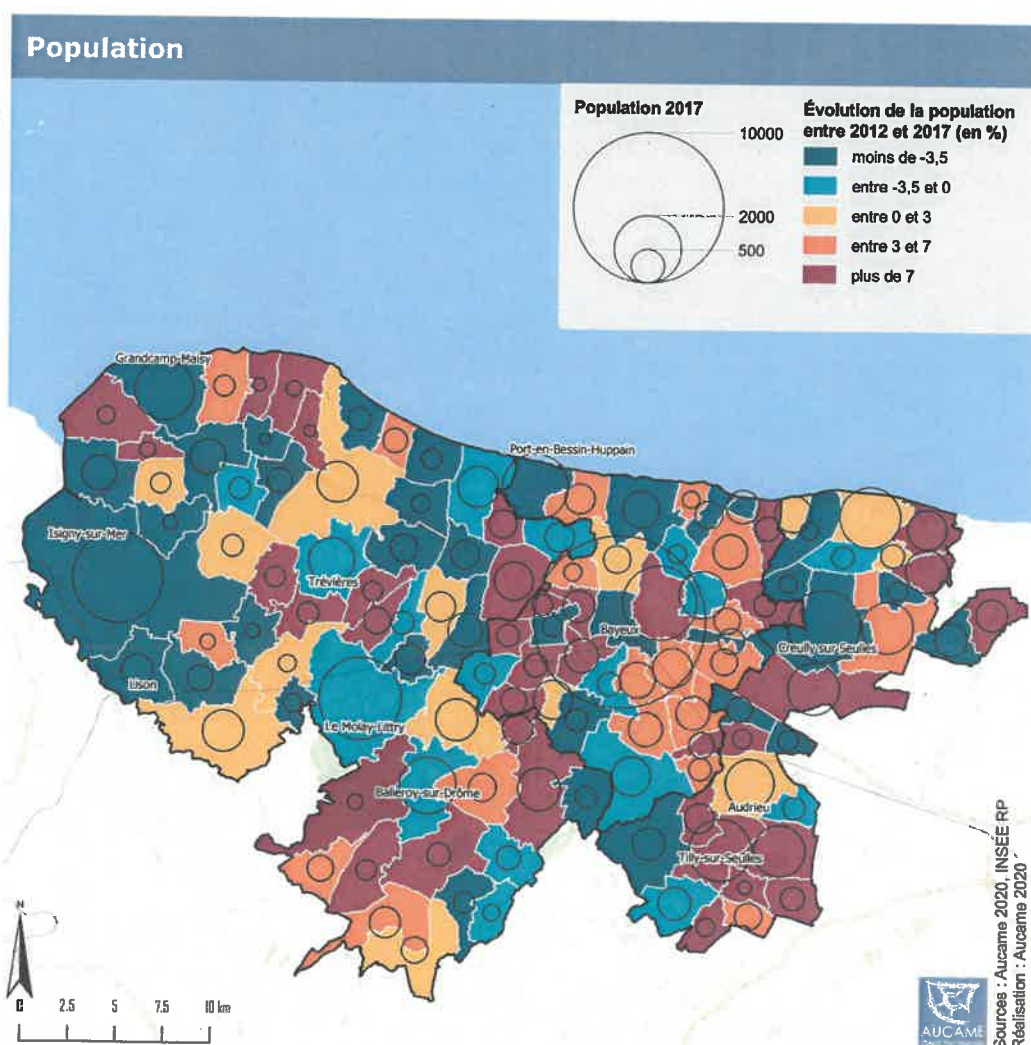
Chiffres clés

Population

		Unités	Année	STM	SCOT Bessin
Habitants	Population	Nombres d'habitants	2018	17 138	73 698
	Naissances	Nombres de bébés	2019	162	638
	- 25 ans	En % de la population	2017	30,4	27,5
	+ 65 ans	En % de la population	2017	18,2	22,6
	Evolution de la population due au solde migratoire	En % de la population	2012-2017	1,7	0,4
Attractivité résidentielle	Ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans	En % des ménages	2017	9,2	10,4
	Nouveaux arrivants	Nombres d'habitants	2016	1 092	3 112
	Nouveaux arrivants provenant de Caen la Mer	En % des nouveaux arrivants	2016	37,3	24,2

Activité chômage	Taux d'emploi	En % des habitants de 15-64 ans	2017	70,7	66,5
	Taux de chômage	En % des habitants de 15-64 ans	2017	8,1	11,3
	Taux de chômage des jeunes	En % des habitants de 15-64 ans	2017	23,0	26,7
Niveau de vie	Revenu disponible médian par unité de consommation	En €	2017	22 330	21 190
Précarité pauvreté	Taux de pauvreté	En % des ménages fiscaux	2017	5,6	11,3
	Emploi précaire (CDD, interim...)	En % des salariés	2017	11,4	14,3

Source : SCOT du Bessin 2021



Logements

		Unités	Année	STM	SCOT Bessin
Ménages	Résidences principales	En nombre	2017	6 662	31 683
	Taille moyenne des ménages	Nombre de personnes	2017	2,53	2,28
Habitat Logement	Logements	En nombre	2019	8 646	41 862
	Maisons individuelles	En % des logements	2019	95,4	81,7
	Appartements	En % des logements	2019	4,6	18,3
	Propriétaires	En % des logements	2019	77,1	64,4
	Logements sociaux	En % des résidences principales	2019	4,6	12,7
Marché immobilier	Logements commencés	Pour 1000 habitants	2017-2018	5,5	4,3
	Maisons anciennes	Nombre de mutations	2017	235	844
	Appartements anciens	Nombre de mutations	2017	0	119
	Prix médian des maisons anciennes	En €	2017	179 000	156 000
	Prix médian des appartements anciens	En € / m ²	2017	Pas de vente	1 491
	Prix médian des terrains à bâtir	En € / m ²	2017	103	68
Densification	Surface médiane des terrains à bâtir	En m ²	2017	508	721
Vacance	Taux de vacance	En % des logements	2019	5,0	6,7
	Logements vacants depuis plus de 2 ans	En % des logements vacants	2019	39,2	38,2
Tourisme	Résidences secondaires	En % des logements	2017	17,1	15,1
		Evolution en nombre (moyenne annuelle)	2015-2017	47	126
	Hôtels, campings et autres hébergements touristiques	Unités d'hébergements	2020	796	4965
	Gîtes, meublés, chambres d'hôtes et hébergements insolites	Nombre de lits	2020	792	4903
	Principaux sites touristiques gratuits ¹	Nombre de visiteurs	2019	0	3 601 757
	Principaux sites touristiques payants ²		2019	0	1 722 932

Source : SCOT du Bessin 2021

1 – Sites de plus de 100 000 visiteurs - 2 – Sites de plus de 20 000 visiteurs -

Activité et emploi

		Unités	Année	STM	SCOT Bessin
Emploi	Emploi total	En nombre	2017	3 009	22 394
	Indice de concentration d'emploi ¹	Emplois pour 100 actifs	2017	40	75
	Cadres des fonctions métropolitaines	En % des emplois	2017	4,5	4,0
	Salariés ²	En nombre	2018	2 223	17 421
	Salariés dans la sphère présente ²	En % des salariés	2018	60,7	67,7
Tissu économique	Création d'établissements ³	En % des établissements	2019	15,0	12,8
	Variation du nombre d'établissements ⁴	En %	2015-2019	5,1	0,2
Zones d'activités économiques ⁵	Surface couverte	En ha	2017	57	376
	Emploi total	En nombre	2017	531	4 137
	Surface des parcelles sans usage apparent	En ha	2017	13	87
Commerces Services	Surface commerciale totale (établissements de plus 300 m ²)	En m ²	2019	1 358	62 218
	Densité de commerces et services de proximité	Pour 1000 habitants	2019	21,2	23,7
	Densité de commerces et services intermédiaires	Pour 1000 habitants	2019	2,5	5,9
	Densité de commerces et services supérieurs	Pour 1000 habitants	2019	0,8	1,9
Numérique	Locaux éligibles à la fibre optique (réseau FTTH)	En % des locaux	2020	51,2	60,0
Mer	Navires de pêche ⁶	En nombre	2020	0	104
	Marins pêcheurs ⁶	En nombre	2018	0	241
	Superficie des concessions conchylicoles ⁷	En ha	2019	63,5	253,6
	Plaisance ⁶	Nombre de places à flot	2020	0	402

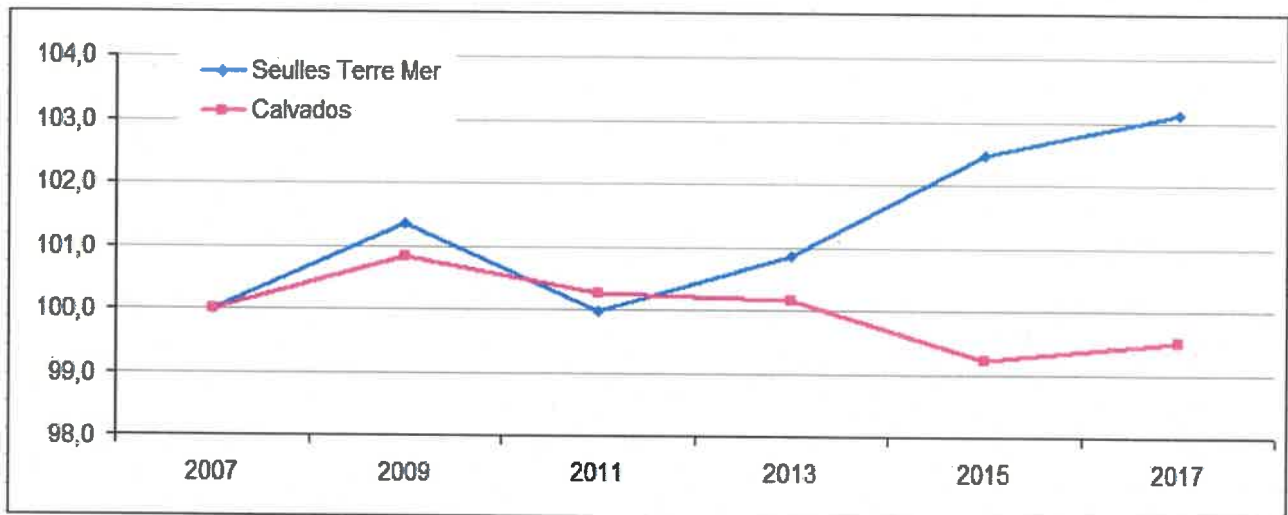
Source : SCOT du Bessin 2021

1 - Emplois au lieu de travail / Actifs résidents ayant un emploi - 2 - Activités hors secteur de la Défense et particuliers employeurs -

3 - Activités marchandes hors agriculture - 4 - Secteurs concurrentiels hors établissements dépendant du régime agricole -

5 - Données non actualisées - 6 - Ports d'Isigny-sur-Mer, Grandcamp-Maisy et Port-en-Bessin - 7 - Baie des Veys, Omaha Beach, Meuvaines - Ver-sur-Mer

Evolution de l'emploi – Base 100



Source : SCOT du Bessin 2021

Consommation d'espace et mobilité

		Unités	Année	STM	SCOT Bessin
Agriculture	Surface utilisée pour l'agriculture	En % du territoire	2018	81,1	78,5
	Surfaces urbanisées	En % du territoire	2019	6,1	6,1
Consommation d'espace	Surfaces urbanisées pour l'habitat	En ha (moyenne annuelle)	2016-2019	7,4	21,8
	Surfaces urbanisées pour l'économie	En ha (moyenne annuelle)	2016-2019	0,3	7,8
Mobilité	Actifs résidents travaillant au sein de Caen-Métropole	En % des actifs ayant un emploi	2017	60,5	30,0
	Actifs se rendant au travail en voiture	En % des actifs ayant un emploi	2017	88,4	82,5
	Actifs se rendant au travail en transports en commun	En % des actifs ayant un emploi	2017	1,5	2,1
	Bornes de recharge de véhicules électriques ou hydrogènes	En nombre ²	2020	16	57

VOLET 1 : ENERGIES VERTES ET RENOVATION ENERGETIQUE

A – Développement des énergies vertes

La consommation d'énergie représente près de 70 % des émissions françaises de gaz à effet de serre. La relance doit être l'occasion pour la France de :

- développer massivement les énergies renouvelables ;
- se positionner à la pointe des technologies vertes de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone ;
- investir pour favoriser la transition vers des véhicules propres.

L'objectif est de contribuer à l'atteinte la neutralité carbone avant 2050 et de créer de la valeur sur le territoire.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projets :

- Mener une réflexion et développer les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics,
- Promouvoir les panneaux sur les bâtiments agricoles et privés
- Mener une réflexion et développer des centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en respectant les caractéristiques du territoire avec pour objectif que le territoire de l'EPCI devienne autonome en 2026 (fiche action 47 du PCAET du Bessin),
- Réflexion sur une unité de production d'hydroélectricité sur le moulin de Creully – travaux à prévoir dans le cadre de la restauration de la continuité écologique de la Seulles (fiche action n° 56 du PCAET du Bessin),
- Un ou plusieurs projets de méthanisation à la ferme (< 500 kWé – 125 Nm³/h) – (fiche action n° 49 du PCAET),
- La structuration de la filière Bois à l'échelle du Bessin (fiche action 52 du PCAET du Bessin),
- Engager au minimum 1 établissement scolaire dans la démarche « WATTI à l'école » (fiche action 3 du PCAET du Bessin
- Valoriser la production d'eau chaude solaire
- Participer à une étude prospective pour la mise en place de réseau de chaleur dans les pôles secondaires : Ver sur Mer, Creully sur Seulles, Audrieu, Tilly sur Seulles (fiche action n° 54 du PCAET du Bessin),
- Adhérer au cadastre solaire du SDEC « Soleil 14 » (fiche action n°45 du PCAET)

B – Rénovation énergétique des bâtiments

L'ensemble des bâtiments français sont la cause de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Ils consomment plus de 40% de l'énergie produite dans le pays. La priorité de la rénovation énergétique des bâtiments tient donc une place importante dans le plan de relance.

La territorialisation du plan de relance s'inscrit ainsi par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil majeur au financement de projets émanant de collectivités calvadosiennes. En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments

des collectivités territoriales a été décidée. La rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le Département du Calvados dédiera une partie de ses financements à la rénovation thermique des bâtiments publics pour accentuer l'effet levier des fonds d'Etat. Il accompagnera, en convergence avec les services de l'Etat, les projets des communes et de l'intercommunalité grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions pour soutenir les porteurs via ses financements dédiés (APCR et Contrats de Territoires).

Les travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics et des équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes et établissements publics de coopération intercommunale pourront être financés. L'ingénierie (diagnostic, études préalables et suivi de chantier) liée au programme de travaux pourra y être incluse.

Les actions peuvent porter à la fois sur des actions dites « à gain rapide », par exemple le pilotage et la régulation des systèmes de chauffage, la modernisation des systèmes d'éclairage, et sur des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement ainsi que sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

Les projets d'amélioration des conditions de confort d'été pourront également être aidés. Les travaux visant à limiter le recours à la climatisation en favorisant la ventilation naturelle, l'équipement en systèmes de refroidissement performants en matière de consommation énergétique et les travaux permettant de protéger le bâtiment contre la chaleur (isolation de la toiture et des murs, protection des ouvertures, isolation, pare-soleil, végétalisation...) seront privilégiés.

Dans cette perspective, afin de mener à bien ces projets, l'EPCI s'est d'ores et déjà engagé avec le SDEC énergies dans le cadre du Diagnostic territorial du Patrimoine public (DiTePP).

Les communes de l'EPCI seront également invitées à penser à la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Conscient que la rénovation énergétique des bâtiments doit être menée également dans l'habitat privé, l'EPCI a adhéré au programme SARE en conventionnant avec le groupement portant les espaces FAIRE au niveau régional. Cette adhésion permettra aux particuliers d'être accompagnés dans leurs travaux de rénovation énergétique.

L'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet la rénovation énergétique des bâtiments suivants :

- Club house du centre de loisirs nautiques d'Asnelles
- Gymnase de Tilly sur Seulles
- Ecoles de son territoire les plus énergivores au regard des conclusions du diagnostic réalisé avec le SDEC.

VOLET 2 : EMPLOI

La crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité.

Le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés.

Favoriser l'emploi des jeunes, la numérisation des TPE, la formation des salariés et la digitalisation ainsi qu'aider les demandeurs d'emploi longue durée sont autant de mesures qui doivent permettre de soutenir l'emploi et les entreprises du département du Calvados, par la mobilisation au côté de l'État de l'ensemble des acteurs et notamment des collectivités territoriales.

De manière générale, le comité d'animation territoriale de l'emploi et de la formation (CATEF), qui traduit la volonté concertée de l'État et la Région d'articuler les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle en Normandie, offre une instance privilégiée pour le soutien aux initiatives des EPCI notamment en permettant :

- de mobiliser et d'articuler sur les territoires les acteurs et partenaires locaux pour anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- de faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des actifs et demandeurs d'emploi en développant leurs compétences ;
- de développer l'offre, l'adaptation et la qualité de la formation dans le respect des orientations de l'État et de la Région Normandie en fonction des besoins des territoires ;
- d'identifier, d'anticiper et de partager les opportunités et les problématiques de chaque territoire en y apportant des réponses de proximité coordonnées, rapides et efficaces ;
- de déployer les politiques publiques au niveau de chaque territoire tout en garantissant la complémentarité et la cohérence de l'action de l'ensemble des acteurs territoriaux.

A – Favoriser l'emploi des jeunes : déploiement du plan 1 jeune 1 solution.

Le plan « 1 jeune, 1 solution » a vocation à accompagner les 16-25 ans pour les aider à construire leur avenir notamment en :

- Facilitant l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire,
- Orientant et formant vers les secteurs et les métiers d'avenir,
- Accompagnant ceux qui sont éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

En concertation avec les territoires, cette mesure s'appuie, entre autres, sur l'adaptation des outils nationaux aux spécificités locales, le choix des secteurs prioritaires ou encore la construction de partenariats avec les réseaux d'intervention auprès des jeunes.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment, pour projet :

- Faire connaître le dispositif auprès des entreprises en recherches de salariés en lien avec les acteurs socio-économiques
- Accompagner les entreprises dans l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi
- Mettre en place une bourse à l'emploi sur le site internet de la collectivité

B - Aider l'emploi des demandeurs de longue durée

Le contrat unique d'insertion (CUI) est une aide dont l'objectif est de faciliter l'embauche des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- S'appuyer sur ce type de dispositif pour favoriser l'emploi dans les collectivités territoriales notamment et les valoriser
- Mettre en place une bourse à l'emploi sur le site internet de la collectivité

C - Soutenir la numérisation des TPE et la formation des salariés

L'État aide les territoires dans la numérisation des entreprises de proximité notamment par le biais de 3 mesures pour accompagner les collectivités dans la numérisation de l'économie de proximité : artisans, commerçants, TPE, PME... :

- Cofinancement d'un poste de manager de commerce
- Cofinancement d'une solution numérique pour le commerce
- Ingénierie numérique pour le commerce

Par ailleurs, la formation des salariés en activité partielle, des demandeurs d'emploi et des jeunes, l'accès facilité à la reconversion et la modernisation des organismes de formation demeurent des enjeux du plan de relance afin de permettre de réorienter ces publics vers les nouveaux métiers d'avenir.

D – Développer la digitalisation

La crise sanitaire a considérablement accéléré la digitalisation des métiers, de la conception et de la commercialisation des biens et des services.

Concomitamment, le soutien et l'accélération de la digitalisation doit permettre aux secteurs les plus touchés par la crise, comme par exemple le secteur du tourisme, de gagner en compétitivité tout en atteignant un objectif de développement durable, par exemple par l'achat de bornes WIFI, d'équipement en matériel numérique....

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont comme projet :

- Implanter un espace public numérique au sein de l'intercommunalité dans le cadre de l'inclusion numérique départementale

VOLET 3 : ECOMOBILITE

Le domaine des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre, à hauteur de 40% des émissions de CO2 du pays. Des aides seront apportées aux collectivités pour financer des dispositifs favorisant la réduction de l'impact environnemental et développant l'alternative des mobilités douces.

A – Favoriser les énergies vertes dans le transport

Afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de diminuer l'empreinte carbone, le développement des énergies vertes doit émerger sur le territoire.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- Elaborer un plan de circulation des administrations (fiche action n°62 du PCAET)

- Réfléchir à l'implantation de borne de recharge électrique voire à hydrogène (fiche action n°16 du PCAET)
- Proposer des moyens de transport alternatifs en libre-service afin de favoriser les mobilités douces : véhicules et vélos électriques, etc.
- Renouveler les véhicules thermiques des collectivités par des véhicules à très faible ou à zéro émissions de CO2 (fiche action 69 du PCAET - PVD)

B – Favoriser le développement des pistes cyclables et le verdissement des axes viaires

Le développement des mobilités du quotidien, à savoir le vélo et les transports en commun sont encouragés. Des aides seront notamment apportées aux collectivités pour financer des pistes cyclables et des places de stationnement sécurisé ou parkings relais.

La désimperméabilisation des voiries et la renaturation de sols visent à répondre aux enjeux de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique mais aussi aux besoins exprimés de verdissement du paysage urbain. Ces actions pourront être soutenues.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- Développer un réseau de pistes cyclables ou voies partagées pour relier les lieux de vies aux établissements scolaires et équipement de l'EPCI
- Dans le cadre de l'appel à projet « plantons des haie », développer la plantation de haies afin de limiter le ruissellement et favoriser la biodiversité. Après la réalisation d'une étude l'objectif de plantation d'1 mètre de haie par habitant pourra être fixé en collaboration avec la chambre d'agriculture et les agriculteurs.

VOLET 4 : SANTE ET COHESION TERRITORIALE

A – Aider à la création des centres de santé pluridisciplinaires et à la rénovation des EHPAD

Un des objectifs des maisons de santé est d'attirer et maintenir des médecins dans les zones carencées en offre de soins. Les centres de santé sont un levier de l'amélioration de l'accessibilité aux soins, notamment en zone rurale et contribuent à résoudre l'enclavement de certains territoires. Elles sont avant tout des initiatives locales menées par des professionnels de santé en lien avec les élus locaux.

La rénovation et la modernisation des EHPADS sont également à prioriser. L'équipement des établissements en matériels innovants à très forte valeur ajoutée pour les résidents et les personnels : rails de transfert, fauteuils électriques, capteurs de détection des chutes, etc... peuvent ainsi être financés.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- La construction d'un PSLA à Creully sur Seulles afin de doter l'EPCI de deux PSLA (un existant à Tilly sur Seulles).
- Œuvrer pour le maintien de l'offre de soins hospitaliers de l'hôpital de Bayeux.

B – Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et agir en faveur des personnes vulnérables

Les communes et leur EPCI sont des acteurs historiques de l'action sociale de proximité et ce, malgré le transfert de cette compétence au Département ; elles jouent encore un rôle important via leurs centres

d'action sociale et interviennent en faveur des publics vulnérables (enfance, jeunes et familles en difficulté, personnes en situation de précarité, de handicap ou en perte d'autonomie, etc).

Elles sont au cœur de la question du vieillissement grâce à leurs compétences variées : urbanisme, habitat, transports, services publics, services de proximité, soins, équipements socioculturels, de loisirs et de sports, communication, sécurité, vie sociale, etc. Les alternatives au modèle traditionnel des EHPAD existent et sont à développer pour un meilleur accompagnement du grand âge à domicile. Les collectivités territoriales mènent au quotidien des actions de prévention et d'accompagnement en faveur des personnes âgées : information, animation d'ateliers, portage de repas, téléassistance, services à domicile, gestion d'établissements d'hébergement, aide sociale, soutien aux proches aidants, lutte contre l'isolement, la maltraitance et la fracture numérique.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres notamment pour projet :

- Mettre en place un service d'aide à domicile.
- Poursuivre sa participation financière aux contrats de téléassistance.

C- Cohésion territoriale

La crise sanitaire a amplifié le développement de nouveaux modes de relation et d'organisation sociale qui étaient émergentes. Afin d'accompagner les territoires dans cette transition, l'ambition est de faciliter autrement l'accès aux services publics, de favoriser de nouveaux lieux avec de nouvelles formes de liens et de modalité de rencontres (privés ou professionnels), de participer au mieux vivre ensemble.

Dans cette perspective, l'EPCI et les communes membres ont notamment comme projet :

- Un espace France services à Tilly sur Seulles
- Développer un ou des espaces de co-working

VOLET 5 : ALIMENTATION ET TOURISME DURABLES

A – Aider à la création et à la rénovation des cuisines centrales

Bien-être, santé, éducation au goût, développement durable, maîtrise du gaspillage, promotion de l'économie et du savoir-faire local : la restauration scolaire et des établissements de santé est aujourd'hui un des enjeux de développement durable.

L'approvisionnement en produits locaux, de qualité et durable, notamment ceux issus de l'agriculture biologique et leur valorisation au sein de la restauration collective suppose de s'équiper en matériel permettant de cuisiner ces produits frais, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique. Peuvent ainsi être aidés, la création et la rénovation de cuisines centrales mais aussi l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine et la transformation de produits frais.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- Réalisation d'une étude d'opportunité sur l'amélioration de la restauration scolaire et la construction d'une cuisine centrale

B – Promouvoir les circuits courts

La crise sanitaire a révélé l'importance de la souveraineté alimentaire. C'est ainsi que s'inscrit dans le plan de relance, le développement de projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable. Les projets devront répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé et

revêtir une dimension économique, environnementale et sociale. Les opérations s'inscrivant dans le dispositif Projet Alimentaire Territorial (PAT), tels que le déploiement de nouveaux outils pour développer des liens inter-territoriaux, d'animation ou d'évaluation pourront être soutenus.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- Participation projet alimentaire territorial avec Bessin Urbanisme (action 25 du PCAET du Bessin).
- Soutien aux Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
- Aménagement d'un lieu d'accueil ou reconversion d'un bâtiment pour les producteurs locaux et la récupération de productions maraîchères locales

C - Mettre en valeur le patrimoine

Une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France, doit être mis en exergue.

Le patrimoine innerve les territoires et a besoin d'être entretenu et restauré sans que les conséquences de la crise sanitaire aient un impact majeur. Le plan de relance a pour objectif de le remettre en état, avec des effets très concrets, en termes de développement économique, d'attractivité et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux dans les territoires.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- Encourager les communes à rénover leurs patrimoines tel que l'Eglise de Villiers le Sec, le pont de Juvigny sur Seules (DRAC /CD 14 / Fondation Bern)
- Mettre en valeur le patrimoine de l'EPCI lors d'événement culturel
- Développer un tiers-lieux dans un bâtiment libre mobilisable

D – Favoriser le tourisme vert

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- Développer des voies douces et des itinéraires équestres dans la basse Vallée de la Seules (PVD)

VOLET 6 – OFFRE CULTURELLE ET EDUCATION

A – Favoriser l'accès à la culture (Médiathèques, Microfolie...)

Ces « lieux de vie culturels pour tous » permettant le développement de nouvelles structures ont vocation à s'étendre, eu égard aux succès d'ores et déjà rencontrés.

L'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- Mettre en place une Microfolie itinérante sur le territoire de l'EPCI
- Relocaliser la bibliothèque de Tilly sur Seules en lien avec d'autres services complémentaires (EPN, tiers-lieux, animations associatives, ...)
- Transférer la médiathèque de Creully sur Seules dans un patrimoine bâti exceptionnel (PVD)

B – Développer l'enseignement culturel et artistique

Les enseignements artistiques et culturels relèvent d'une organisation spécifique faisant intervenir, entre autres, les communes.

Eu égard à l'impact de la Covid19 sur ce secteur, l'EPCI a notamment pour projet :

- Promouvoir l'enseignement musical en milieu scolaire (intervention d'un Diplômé universitaire de musicien intervenant, etc.)

VOLET 7 : SECURITE

Afin de renforcer la sécurité de ces habitants et de lutter contre toute forme de délinquance l'EPCI a pour projet :

- Mener une réflexion pour la mise en place d'un comité annuel à l'échelon intercommunal, réunissant les responsables des institutions et organismes publics et privés concernées par les questions liées à la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques
- Encourager les communes à mettre en place des dispositifs tels que « voisins vigilants »
- Réfléchir à la mise en place de la vidéo protection

VOLET 8 - MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

Le présent contrat est signé pour la période 2020/2026.

A – Pilotage

Un comité de suivi est mis en place annuellement. Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département.



B – Évaluation

Un premier point d'étape sera réalisé en décembre 2021 dans le cadre d'un COPIL. Néanmoins, à tout moment, les parties conviennent que les articles de ce contrat de relance pourront être revus pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et des priorités d'actions des signataires.

C – Annexes

Le présent contrat ayant pour vocation de traiter l'intégralité des enjeux du territoire et afin d'assurer une meilleure lisibilité, les contrats et programmes d'appui signés par l'EPCI intégreront à leur échéance ou à leur signature le CRTE.

Fait à Creully-sur-Seulles, le 8 juillet 2021

<p>Gwenn JEFFROY Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayeux</p> 	<p>Jean-Léonce DUPONT Président du Conseil Départemental du Calvados</p> 
<p>Thierry OZENNE Président de SEULLES TERRE ET MER</p> 